



Relation banque et dossier de surendettement

Par **MEDUSEE**, le **28/11/2019** à **12:24**

Bonjour,

mon dossier de surendettement a été déclaré recevable en date du 19.11.2019.

en revance, la banque à laquelle je suis, me propose un contrat de 1 euro par mois afin de m'accompagner dans la démarche de gestion de mon compte

ma 1ère question : est ce légal ? dois obligatoirement payer 1 euro sans quoi, cette banque m'abandonne à mon triste sort ..

2ème question : en regardant de plus près leur proposition de 1 euro il est précisé entre autre que les frais de rejet me reviendrait à - 50 % ... il est pourtant bien précisé dans la loi Lagarde qu'à compter de la recevabilité du dossier de surdendettement, les banques ont interdiction de facturer des frais postérieurs à la date de recevalibité.

en espérant avoir quelques éclaircissements , merci par avance

Par **youris**, le **28/11/2019** à **13:36**

bonjour,

c'est le titulaire du compte qui doit gérer son compte, la banque ne gère pas les comptes bancaires, elle enregistre les crédits et les débits et signale les découverts, elle n' a pas d emandat de gestion.

c'est une proposition de votre banque, donc vous pouvez refuser ou accepter.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22131>

salutations

Par **P.M.**, le **28/11/2019** à **14:42**

Bonjour,

Vous accompagner dans la gestion de votre compte bancaire n'est pas le gérer à votre place...

Les frais non facturables sont ceux pour des opérations antérieures à la recevabilité du dossier de surendettement...